0640212H ACADEMIE DE BORDEAUX COLLEGE MARRACQ 1 RUE DES MONTAGNARDS 64100 BAYONNE

Tel: 0559632965

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Modalité exclusive de vote par correspondance pour l'élection des parents d'élèves au consei d'administration

Numéro d'enregistrement :26 Année scolaire : 2021-2022

Vu

le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-9 la délibération du conseil d'administration du 18/10/2021acte n°26

Le chef d'établissement procède à

la mise en œuvre d'une modalité exclusive de vote par correspondance pour l'élection des parents d'élèves au conseil d'administration, à compter du prochain renouvellement du conseil.

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0